



Déclaration liminaire – CHSCT du 19 mars 2021

Madame la Présidente,

La crise sanitaire n'est pas terminée, la situation nous incite à poursuivre les préconisations et à redoubler de vigilance dans notre vie de tous les jours et sur notre lieu de travail.

Les services publics, et particulièrement les agents que nous représentons, ont particulièrement prouvé toute leur importance en cette période de crise sanitaire.

Nous maintenons toutes nos revendications et notamment notre opposition à la Loi transformation de la Fonction Publique qui a acté la suppression dès 2022 des CHSCT dont nous vérifions toute la pertinence et l'importance actuellement.

Malheureusement, nos dirigeants restent hermétiques, leur seule préoccupation est de reprendre à marche forcée l'ensemble des réformes pourtant mises en sommeil le 16 mars 2020 dont la suppression des CHSCT.

Les représentants du personnel exigent toujours le respect des mesures suivantes :

- Le maintien de la distanciation sociale dans les locaux.
- Un nettoyage renforcé des locaux et des véhicules ;
- La transmission des fiches d'interventions nettoyage dans les bureaux COVID 19 ;
- Le maintien en ASA ou en télétravail des personnes fragiles ;
- La mise à disposition de tests ;
- La dotation individuelle et collective d'équipements de protection (masque, solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes).

Aujourd'hui, Madame la Présidente, nous vous demandons d'apporter la plus grande attention à la souffrance et au mal-être des agents, en télétravail ou en présentiel, ainsi qu'aux quelques personnes vulnérables toujours placées en ASA.

Le télétravail s'est massivement imposé, augmentant les risques d'isolement et les risques psychosociaux. C'est pourquoi des échanges réguliers doivent être mis en place afin qu'aucun agent ne se sente isolé et ainsi essayer de prévenir les Risques Psycho-Sociaux. Le matériel fourni par l'administration doit être adéquat, adapté, notamment par la mise à disposition de fauteuil ou matériel ergonomique en accord avec le médecin de prévention, afin de prévenir le risque de TMS (troubles musculo squelettiques).

Les représentants du personnel en CHSCT se sont toujours montrés réfractaires aux « open space », et nous le serons toujours davantage quant aux nouvelles notions d'organisation du travail tel que « le coworking » ou le « flex desk » testé au sein de la direction DDFIP 68.

Vous nous répondrez sûrement de la nécessité de s'appuyer sur les acteurs de prévention. Encore faudrait-il un recrutement à la hauteur des besoins. Combien de réunions manquées par le médecin de prévention ou l'ISST pour cause d'emplois du temps surchargés.

La crise COVID met à mal les relations humaines et le lien social. Nos dirigeants en profitent pour nous transformer en machines déshumanisées, assez productives pour pouvoir faire des économies par la suite.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, nous sommes très attachés à la politique ministérielle santé, sécurité et conditions de travail et au CHSCT en tant qu'acteur de prévention, et malgré la période exceptionnelle que nous vivons tous, nous continuerons de dénoncer les conséquences des restructurations, sur le sens des missions, sur ces conflits éthiques qui secouent les personnels, sur leur crainte de l'avenir, et pour finir sur leur souffrance.

Madame la Présidente, nous espérons que vous aurez pris la mesure de l'urgence et que vos décisions seront à la hauteur de l'inquiétude des agents.

Les représentants du personnel en CHSCT